

de

du REGISTRE des DELIBERATIONS

de

TARN ET GARONNE

du CONSEIL MUNICIPAL

MONTAUBAN

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an DEUX MIL VINGT TROIS le six février à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE
régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI,
Maire

Date de Convocation du CONSEIL MUNICIPAL le 01/02/2023

Présents : Mesdames Françoise Pizzini, Colette Calderan, Florence Sartori Elaura Perez, Sophie Mespoulet, Antoinette Balocco, Christine Brugnara, Messieurs Benoit Ibres, Daniel Crusberg, Patrice Bourdiol, Sébastien Noel, Vincent Martinez, Alain Bonhoure,

Absent excusée : Hélène Pitrel procuration à Sophie Mespoulet

Absent excusé : David Alfonso

Secrétaire de séance : Vincent Martinez

OBJET : Rénovation thermique et mise en accessibilité de la salle socio-culturelle

Madame le Maire rappelle au conseil Municipal le projet : Rénovation thermique et mise en accessibilité de la salle socio-culturelle.

L'estimation des travaux globale s'élève à 720 700,00 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires d'architecte et les dépenses connexes pour un montant de 73 808,10 € HT soit un coût d'opération de 794 508,10 € HT.

Madame le Maire indique que ce dossier donnera lieu à une inscription au **Contrat Territorial Occitanie** pour la programmation **2023** ainsi qu'au **Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2023** du **PETR Garonne Quercy Gascogne**.

Madame le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet.

Aussi, Madame le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès

- ✓ du Département de Tarn-et-Garonne
- ✓ de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
- ✓ de l'Etat
- ✓ de la communauté de communes d'Agglomération Grand Montauban

AR Prefecture

082-218200855-20230206-DEL2023_01-DE

Reçu Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES		RESSOURCES		
	Montant HT	Aides publiques	Montant	%
Honoraires	59 818,10 €	Union européenne	- €	0,00%
Dépenses d'investissement			- €	0,00%
Acquisitions immobilières	0,00 €	Subvention État (1)	278 077,84 €	35,00%
Travaux	720 700,00 €	Autre financement de l'État (préciser)	- €	0,00%
Matériel-équipements	0,00 €	Conseil régional	- €	0,00%
Dépenses connexes (Bureau de contrôle, SPS, Diagnostic amiante, Etude de sol)	13 990,00 €	Conseil départemental	156 000,00 €	19,63%
		Région Occitanie - Rénovation énergétique	104 367,50 €	13,14%
		Région - Désamiantage	17 500,00 €	2,20%
		Région accessibilité	21 852,02 €	2,75%
SOUS-TOTAL	794 508,10 €	Communauté de communes	40 000,00 €	5,03%
Dépenses de fonctionnement				
Salaires	0,00 €			
Frais divers de fonctionnement (à préciser)	0,00 €	SOUS-TOTAL	617 797,36 €	77,76%
	0,00 €	Autofinancement	176 710,74 €	22,24%
SOUS-TOTAL	0,00 €	Emprunts		
TOTAL GENERAL	794 508,10 €	TOTAL GENERAL	794 508,10 €	

AR Prefecture

082-218200855-20230206-DEL2023_01-DE
Reçu le 07/02/2023

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant prévisionnel indiqué ci-dessus
- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès,
 - ✓ du Département de Tarn-et-Garonne
 - ✓ de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
 - ✓ de l'Etat
 - ✓ de la communauté de communes d'Agglomération Grand Montauban
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
Françoise PIZZINI



Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le six février à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE
régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI,
Maire

Date de Convocation du CONSEIL MUNICIPAL le 01/02/2023

Présents : Mesdames Françoise Pizzini, Colette Calderan, Florence Sartori Elaura Perez, Sophie Mespoulet, Antoinette Balocco, Christine Brugnara, Messieurs Benoit Ibres, Daniel Crusberg, Patrice Bourdiol, Sébastien Noel, Vincent Martinez, Alain Bonhoure,

Absent excusée : Hélène Pitrel procuration à Sophie Mespoulet

Absent excusé : David Alfonso

Secrétaire de séance : Vincent Martinez

Objet : Validation du rapport d'activité du Grand Montauban

La loi du 12 juillet 1999 impose aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de rédiger un rapport annuel d'activité 'article L5211-39 du CGCT)

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication aux Maires des communes membres qui le présenterons au Conseil Municipal lors d'une séance publique.

Madame le Maire présente donc le rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et à l'unanimité,

➤ **VALIDE** le rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Françoise PIZZINI



de

du REGISTRE des DELIBERATIONS

de

TARN ET GARONNE

du CONSEIL MUNICIPAL

MONTAUBAN

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an DEUX MIL VINGT TROIS le six février à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE
régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI,
Maire

Date de Convocation du CONSEIL MUNICIPAL le 01/02/2023

Présents : Mesdames Françoise Pizzini, Colette Calderan, Florence Sartori Elaura Perez, Sophie Mespoulet, Antoinette Balocco, Christine Brugnara, Messieurs Benoit Ibres, Daniel Crusberg, Patrice Bourdiol, Sébastien Noel, Vincent Martinez, Alain Bonhoure,

Absent excusée : Hélène Pitrel procuration à Sophie Mespoulet

Absent excusé : David Alfonso

Secrétaire de séance : Vincent Martinez

OBJET : attribution de compensation

Madame le Maire rappelle au conseil Municipal que dans sa séance en date du 19 octobre 2023, suite au rapport de la CLECT, le conseil communautaire de l'Agglomération du Grand Montauban a voté les attributions de compensations de chaque communes membres.

Pour la commune de Lacourt Saint Pierre, le montant de l'attribution de compensation s'élève à 65 693€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

- ACCEPTE le montant de l'attribution de compensation d'un montant de 66 693€
- CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Françoise PIZZINI



Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an DEUX MIL VINGT TROIS le six février à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE
régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI,
Maire

Date de Convocation du CONSEIL MUNICIPAL le 01/02/2023

Présents : Mesdames Françoise Pizzini, Colette Calderan, Florence Sartori Elaura Perez, Sophie Mespoulet, Antoinette Balocco, Christine Brugnara, Messieurs Benoit Ibres, Daniel Crusberg, Patrice Bourdiol, Sébastien Noel, Vincent Martinez, Alain Bonhoure,

Absent excusée : Hélène Pitrel procuration à Sophie Mespoulet

Absent excusé : David Alfonso

Secrétaire de séance : Vincent Martinez

OBJET : Dératisation 2022-2023

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il va être procédé comme chaque année à une campagne de dératisation sur la commune.

Dans ce cadre, il est possible d'obtenir une subvention du Conseil Départemental.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- DEMANDE l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette campagne de dératisation au titre de l'année 2022 et de l'année 2023.

Fait et délibérée en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Maire,

Françoise PIZZINI



de
TARN ET GARONNE

du REGISTRE des DELIBERATIONS

de
MONTAUBAN

du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an DEUX MIL VINGT TROIS le six février à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE
régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI,
Maire

Date de Convocation du CONSEIL MUNICIPAL le 01/02/2023

Présents : Mesdames Françoise Pizzini, Colette Calderan, Florence Sartori Elaura Perez, Sophie Mespoulet,
Antoinette Balocco, Christine Brugnara, Messieurs Benoit Ibres, Daniel Crusberg, Patrice Bourdiol,
Sébastien Noel, Vincent Martinez, Alain Bonhoure,

Absent excusée : Hélène Pitrel procuration à Sophie Mespoulet

Absent excusé : David Alfonso

Secrétaire de séance : Vincent Martinez

OBJET : Suppression des régies Garderie, Transport et Halte Nautique

Madame le Maire de Lacourt Saint Pierre explique à l'assemblée que,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1617 et R.1617-1 à R .1617-18

Vu les délibérations en date du 22/10/2004 pour la création de la régie Garderie, en date du 30/09/2005
pour la création de la régie transport, l'arrêté de nomination d'un régisseur en date du 24/05/2004
pour la création Halte Nautique

Vu les différents arrêtes de nomination des divers régisseurs

Considérant qu'il convient de supprimer ces différentes régies n'étant plus opérationnelle et d'en informer
le service de la DGFIP de Montauban 82

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les suppressions des différentes régies n'étant plus opérationnelle
- CHARGE Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Françoise PIZZINI



de

du REGISTRE des DELIBERATIONS

de

TARN ET GARONNE

du CONSEIL MUNICIPAL

MONTAUBAN

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an DEUX MIL VINGT TROIS le six février à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE
régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI,
Maire

Date de Convocation du CONSEIL MUNICIPAL le 01/02/2023

Présents : Mesdames Françoise Pizzini, Colette Calderan, Florence Sartori Elaura Perez, Sophie Mespoulet, Antoinette Balocco, Christine Brugnara, Messieurs Benoit Ibres, Daniel Crusberg, Patrice Bourdiol, Sébastien Noel, Vincent Martinez, Alain Bonhoure,

Absent excusée : Hélène Pitrel procuration à Sophie Mespoulet

Absent excusé : David Alfonso

Secrétaire de séance : Vincent Martinez

OBJET : Recensement population - forfait pour frais de déplacement

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le recensement de la population a commencé depuis le 19 janvier 2023 et se poursuit jusqu'au 18 février 2023.

Par délibération en date du 28 novembre 2022, il a été voté une enveloppe pour les indemnités des agents recenseurs de 1123€ par agents

Les difficultés rencontrées par les deux agents et son coordonnateur impliquent beaucoup de déplacements avec votre véhicule personnel ainsi que les formations qui se sont déroulées à Mas Grenier

Madame le Maire propose de verser une indemnité de déplacement pour pallier à ces frais et d'ouvrir une enveloppe totale de 150€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- **DECIDE** d'ouvrir une enveloppe totale de 150€ afin de pallier aux frais de déplacements
- **DEMANDE** à Madame le Maire de signer les pièces nécessaires.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Françoise PIZZINI

